

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit

Microvit A Supra Ruminant

Autres noms

Microvit A Supra Ruminant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Prévue

Voir la fiche technique

Méthode d'application

Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Adisseo Canada Inc.

Adisseo Canada Inc. c/o Adisseo USA Inc.

4400 North Point Pkwy, Suite 275
Alpharetta, GA 30022

Secours

Téléphone No

Carechem24 Toll Free 800.579.7421

Service clientèle: Adisseo Canada Inc.

Tel 800.387.2123 Fax 888.821.7726

2. Identification des dangers du produit

2.1. Classification de la substance ou du mélange

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H360

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.



Danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Prévention]:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Portez des gants de protection / une protection des yeux / une protection du visage.

[Réponse]:

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

[Stockage]:

P405 Garder sous clef.

[Disposition]:

P501 Éliminez les contenus / le conteneur conformément aux réglementations locales / nationales.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de l'État concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

| Ingrédient/Désignations chimiques | Poids % | GHS Classification | Remarques |
|---|----------|---|-----------|
| Retinol, acetate Numéro CAS: 0000127-47-9 | 25 - 50 | Repr. 1B;H360 Aquatic Chronic 4;H413 peau Irrit. 2;H315 | [1] |
| Butylhydroxytoluene Numéro CAS: 0000128-37-0 | 1.0 - 10 | Aquatic Chronic 1;H410 | [1][2] |

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|--------------------|---|
| Généralités | NOTE SPÉCIALE AU MÉDECIN: Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il faudrait envisager la possibilité que la surexposition à des substances autres que ce produit ait pu avoir lieu. Traiter de façon symptomatique. Aucun antidote spécifique disponible. |
| Inhalation | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin. |
| Yeux | Rincer la matière particulaire à partir de l'oeil. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste, ou si des changements surviennent dans la vision. |
| Peau | Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Si la victime est consciente et alerte, donner 1-2 verres d'eau à boire. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---------------|--|
| Résumé | Aiguë des yeux: Les poussières peuvent causer une irritation. Aigu sur la peau: Faible toxicité dermique aiguë. Peut causer une irritation. Inhalation aiguë: Les poussières peuvent causer une irritation des voies respiratoires. Ingestion aiguë: Faible toxicité orale aiguë. L'ingestion de grandes quantités peut causer des vomissements et de la diarrhée. Effets chroniques: Aucun connu. Maladies pouvant être aggravées par l'exposition: Les effets indésirables peuvent survenir si prenez: des anticoagulants, colestipol, cholestyramine, huile minérale, les contraceptifs oraux, la vitamine A, la thérapie vitamine E. Voir la section 2 pour plus de détails. |
| Yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Peau | Provoque une irritation cutanée. |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Oxydes of carbon

5.3. Conseils aux pompiers

Pendant l'utilisation, les poussières peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. Le produit brûlera dans des conditions d'incendie. Comme tous les produits chimiques organiques et la plupart des produits chimiques secs, sous forme de poudre ou de poussière, ce produit (lorsqu'il est mélangé avec de l'air en proportion critique et en présence d'une source d'inflammation) peut présenter un risque d'explosion. Les pompiers doivent porter un appareil

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

respiratoire NIOSH / MSHA autonome et des vêtements protecteurs. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau.

Guide ERG N°

Pas de données disponibles.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer la substance et placer dans un conteneur fermé approprié. Nettoyer le produit résiduel par zone lavage à l'eau. Recueillir lavage pour les éliminer. Les déversements peuvent être déclarés au Centre National Réponse (800-424-8802) et aux organismes d'État et / ou locales.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les exigences des liquides hautement inflammables et règlements gaz de pétrole liquéfiés s'appliquent si le point d'éclair est compris entre 21 ° C et 32 ° C.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Il est interdit de fumer et d'utiliser des flammes nues dans les locaux de stockage. Il est recommandé d'utiliser des chariots élévateurs et des équipements électriques protégés.

Matières incompatibles: Des bases fortes, les acides forts et les agents oxydants forts

Températures maximales de stockage: <25 ° C (77F)

Conserver dans des cuves fermées, d'origine. Conserver dans un endroit qui est frais, sec, sombre et bien aéré.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

8. Contrôle de l'exposition - protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

| N° CAS | Ingrédient | Source | Valeur |
|--------------|---------------------|-------------|-----------------------|
| 0000127-47-9 | Retinol, acetate | OSHA | Aucune limite établie |
| | | ACGIH | Aucune limite établie |
| | | NIOSH | Aucune limite établie |
| | | Fournisseur | Aucune limite établie |
| 0000128-37-0 | Butylhydroxytoluene | OSHA | Aucune limite établie |
| | | ACGIH | TWA: 2 mg/m3 |
| | | NIOSH | TWA 10 mg/m3 |
| | | Fournisseur | Aucune limite établie |

Les limites d'exposition aux poussières de nuisance sont: OSHA PEL: 15 mg/m3 (50 mppcf*) TWA, ACGIH 10 mg/m3.

Données sur la cancérogénicité

| N° CAS | Ingrédient | Source | Valeur |
|--------------|---------------------|--------|--|
| 0000127-47-9 | Retinol, acetate | OSHA | Effet cancérogène spécifique: Non |
| | | NTP | Connu: No; Présumé: Non |
| | | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| 0000128-37-0 | Butylhydroxytoluene | OSHA | Effet cancérogène spécifique: Non |
| | | NTP | Connu: No; Présumé: Non |
| | | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Lorsque des systèmes respiratoires sont nécessaires, sélectionner NIOSH / MSHA, en fonction des concentrations atmosphériques réels ou potentiels et conformément aux normes réglementaires et / ou aux recommandations industrielles. poussière / filtrage de brouillard respirateur est recommandé.

Yeux

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux, des lunettes ou un écran facial sont recommandées.

Peau

Contact avec la peau devra être minimisé en utilisant des gants et des bottes résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés.

Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

Autres pratiques de travail

concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Les mesures générales suivantes devraient être prises lorsque l'on travaille ou manipulation de ce matériau: 1) Ne pas conserver, utiliser, et / ou consommer des aliments, des boissons, des produits du tabac ou de cosmétiques dans les zones où ce produit est conservé. 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer, de se maquiller ou d'aller aux toilettes. 3) Laver rapidement la peau exposée pour éliminer toute éclaboussure accidentelle constituant un contact avec ce matériau. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|--|
| Aspect | Brown-Rouge poudre |
| Odeur | Mince |
| Seuil olfactif | Non mesuré |
| pH | Non mesuré |
| Point de fusion / point de congélation (°C) | Non mesuré |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) | Non mesuré |
| Point d'éclair | >93C (200F) |
| Vitesse d'évaporation (Ether = 1) | Non mesuré |
| Inflammabilité (solide, gaz) | N'est pas applicable |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosion; Non mesuré Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré |
| Tension de vapeur (Pa) | Non mesuré |
| Densité de vapeur | Non mesuré |
| Densité | 0.65-0.7 |
| Solubilité dans l'eau | Dispersible |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) | Non mesuré |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Non mesuré |
| Température de dégradation (°C) | Non mesuré |
| Viscosité (cSt) | Non mesuré |

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur extrême, une flamme nue, conditions poussiéreuses.

10.5. Matières incompatibles

Des bases fortes, les acides forts et les agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxides of carbon

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

| Ingrédient | Oral DL50, mg/kg | DL50 de la peau, mg/kg | Inhalation vapeur CL50, mg/L/4hr | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L/4hr | Inhalation gaz CL50, ppm |
|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--|---|----------------------------------|
| Retinol, acetate - (127-47-9) | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |
| Butylhydroxytoluene - (128-37-0) | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

| Classification | Catégorie | Description du danger |
|-----------------------------|-----------|-----------------------|
| TOXICITÉ AIGUË - ORALE | --- | N'est pas applicable |
| TOXICITÉ AIGUË - CUTANÉE | --- | N'est pas applicable |
| TOXICITÉ AIGUË - INHALATION | --- | N'est pas applicable |

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

| | | |
|---|-----|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | 2 | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | 2 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| SENSIBILISATION RESPIRATOIRE | --- | N'est pas applicable |
| SENSIBILISATION CUTANÉE | --- | N'est pas applicable |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | --- | N'est pas applicable |
| Cancérogénicité | --- | N'est pas applicable |
| Toxicité pour la reproduction | 1B | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | --- | N'est pas applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | --- | N'est pas applicable |
| Danger par aspiration | --- | N'est pas applicable |

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

| Ingrédient | 96 hr LC50 poisson, mg/l | 48 hr EC50 crustacés, mg/l | ErC50 algues, mg/l |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------|
| Retinol, acetate - (127-47-9) | Non disponible | Non disponible | Non disponible |
| Butylhydroxytoluene - (128-37-0) | Non disponible | Non disponible | Non disponible |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

| | DOT (transport terrestre national) | IMO / IMDG (transport maritime) | ICAO/IATA |
|---|---|---|---------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | N'est pas applicable | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe de danger DOT: N'est pas applicable | IMDG: N'est pas applicable Sous-classe: N'est pas applicable | Air Class: N'est pas applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | N'est pas applicable | N'est pas applicable | N'est pas applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | |
| IMDG | Polluant marin: Oui (Butylhydroxytoluene) | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas d'autres informations | | |

15. Informations réglementaires

| | |
|---|---|
| Résumé sur les réglementations | La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. |
| Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA) | Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA. |
| Classification SIMDUT | D2A |
| EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler: | (aucun ingrédient indiqué) |
| EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux: | (aucun ingrédient indiqué) |

Fiche de données de sécurité (FDS)

Microvit A Supra Ruminant



Date de révision de la fiche
signalétique:

04/01/2016

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Butylhydroxytoluene

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Butylhydroxytoluene

16. Autres informations

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Décharge: Les informations fournies dans ce document sont considérées être correctes et vérifiables. Mais, les données sont offertes pour la considération et vérification par les usagers et Adisseo Canada Inc. n'offre pas de garantie, d'assurance ou représentation concernant la véracité ou totalité des données.

Fin de la FISPQ